

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	<b>24.04.2024</b>
Thema	<b>Keine Einschränkung</b>
Schlagworte	<b>Keine Einschränkung</b>
Akteure	<b>Pakistan, Sierra Leone</b>
Prozesstypen	<b>Keine Einschränkung</b>
Datum	<b>01.01.1965 - 01.01.2021</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Ackermann, Nadja  
Barras, François  
Bovey, Audrey  
Burgos, Elie  
Bühlmann, Marc  
Clivaz, Romain  
Escher, Regina  
Guignard, Sophie  
Pasquier, Emilia  
Schnyder, Sébastien  
Unbekannt, Autor  
Zumofen, Guillaume

## Bevorzugte Zitierweise

Ackermann, Nadja; Barras, François; Bovey, Audrey; Burgos, Elie; Bühlmann, Marc; Clivaz, Romain; Escher, Regina; Guignard, Sophie; Pasquier, Emilia; Schnyder, Sébastien; Unbekannt, Autor; Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Pakistan, Sierra Leone, 1980 - 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 24.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Grundlagen der Staatsordnung</b>	1
Rechtsordnung	1
Rechtshilfe	1
<b>Aussenpolitik</b>	1
Beziehungen zu internationalen Organisationen	1
Zwischenstaatliche Beziehungen	1
Entwicklungspolitik	3
Aussenwirtschaftspolitik	4
<b>Landesverteidigung</b>	6
Ausrüstung und Beschaffung	6
<b>Wirtschaft</b>	6
Geld, Währung und Kredit	6
Banken	6
<b>Sozialpolitik</b>	6
Soziale Gruppen	6
Asylpolitik	6
Frauen und Gleichstellungspolitik	7
<hr/>	
<b>Parteien, Verbände und Interessengruppen</b>	7
Parteien	7
Grosse Parteien	7

## Abkürzungsverzeichnis

<b>VBS</b>	Eidgenössische Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport
<b>UNO</b>	Organisation der Vereinten Nationen
<b>OECD</b>	Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
<b>GPK-NR</b>	Geschäftsprüfungskommission des Nationalrates
<b>SEM</b>	Staatssekretariat für Migration
<b>EVD</b>	Eidgenössisches Departement für Wirtschaft, Bildung und Forschung
<b>IAEO</b>	Internationale Atomenergie-Organisation
<b>AIA</b>	Automatischer Informationsaustausch
<b>DEZA</b>	Direktion für Entwicklung und Zusammenarbeit
<b>EDA</b>	Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten

---

<b>DDPS</b>	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
<b>ONU</b>	Organisation des Nations unies
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économiques
<b>CDG-CN</b>	Commission de gestion du Conseil national
<b>SEM</b>	Secrétariat d'Etat aux migrations
<b>DFE</b>	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
<b>AIEA</b>	Agence internationale de l'énergie atomique
<b>EAR</b>	Echange automatique de renseignements
<b>DDC</b>	Direction du développement et de la coopération
<b>DFAE</b>	Département fédéral des affaires étrangères

# Allgemeine Chronik

## Grundlagen der Staatsordnung

### Rechtsordnung

#### Rechtshilfe

BUNDESRATSGESCHÄFT  
DATUM: 22.03.2013  
NADJA ACKERMANN

Wenig Anlass zu Diskussionen gab eine Teilrevision des Bundesgesetzes über die **Zusammenarbeit mit den internationalen Gerichten zur Verfolgung schwerwiegender Verletzungen des humanitären Völkerrechts**. Die beantragte Änderung sah vor, dass das auf Ende 2013 befristete Bundesgesetz weitere zehn Jahre in Kraft bleiben soll, damit die Zusammenarbeit der Schweiz mit den Gerichten für Ex-Jugoslawien und Ruanda, dem Spezialgerichtshof für Sierra Leone und dem Internationalen Residualmechanismus für die Ad-hoc-Strafgerichte weiterhin geregelt ist. Nach dem Ständerat brachte auch der Nationalrat keine Änderungsvorschläge an, worauf die Vorlage in der Schlussabstimmung im Ständerat einstimmig und in der grossen Kammer mit 187 zu 2 Stimmen verabschiedet wurde.<sup>1</sup>

## Aussenpolitik

### Beziehungen zu internationalen Organisationen

BUNDESRATSGESCHÄFT  
DATUM: 06.04.2000  
FRANÇOIS BARRAS

Le Conseil fédéral a mis en consultation une **loi sur les embargos** destinée à lui octroyer une plus grande liberté de manœuvre dans la mise en pratique de sanctions internationales. Cet avant-projet de loi fédérale devra appuyer l'action du gouvernement dans les participation suisses aux sanctions militaires ou économiques, décrétées principalement par l'ONU. En dix ans, la Suisse a participé à de multiples embargos totaux ou partiels, notamment envers la Yougoslavie, la Sierra Leone, l'Irak ou Haïti. Pour ce faire, le Conseil fédéral devait jusqu'alors décréter des ordonnances au cas par cas. La nouvelle loi cadre lui permettra de disposer des mesures de coercition adéquates pour appliquer les sanctions trouvant un appui international.<sup>2</sup>

### Zwischenstaatliche Beziehungen

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 01.01.2002  
ROMAIN CLIVAZ

**Joseph Deiss** s'est rendu au Kosovo pour une visite de travail. Il y a notamment rencontré le représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies, Michael Steiner, Chef de la Mission des Nations Unies. Outre son voyage d'avril (voir infra) en Asie centrale, il a également visité l'Asie du Sud et a été reçu au Bhoutan, au Pakistan, et en Inde. Ces deux derniers pays sont des pays prioritaires de la DDC, mais la coopération a été limitée ces dernières années à la suite de la reprise des essais nucléaires. Un bref passage de 8 heures à Kaboul lui a donné l'occasion de se rendre compte personnellement de la situation. Le ministre des affaires étrangères s'est également rendu au Japon, principal partenaire économique de la Suisse en Asie. En déplacement en Fédération de Russie il a rencontré son homologue russe et s'est entretenu sur la poursuite de la coopération humanitaire, technique et financière. La visite officielle de travail en Iran a permis de rencontrer le président Khatami, d'écouter son avis sur la situation dans la région et de signer une convention de double imposition avec la République islamique. Lors d'une courte visite chez le voisin du Liechtenstein, Joseph Deiss a abordé les implications des négociations bilatérales en cours sur les places financières respectives.<sup>3</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 02.05.2005  
ELIE BURGOS

La Suisse a fait **don de 260 véhicules militaires** (camions et Pinzgauer) au rebut à la Sierra Leone. Cette livraison a fait suite à une demande du secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, formulée en 2004. Cette livraison a pour but de renforcer la paix et la sécurité dans ce pays, en collaboration avec la mission de l'ONU sur place.<sup>4</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 01.01.2006  
ELIE BURGOS

Pour son premier voyage de l'année, la conseillère fédérale **Micheline Calmy-Rey** s'est rendue à Vienne, où elle a rencontré son homologue Ursula Plassnik. Les questions liées à l'intégration européenne et à la situation au Kosovo ont été au cœur des discussions. La cheffe du DFAE s'est également entretenue avec Mohamed El-Baradei, le directeur de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Elle a ensuite effectué une courte visite en Allemagne, où elle s'est entretenue avec son homologue allemand, Frank-Walter Steinmeier, au sujet du dossier de l'aéroport de Zurich-Kloten. Fin février, la conseillère fédérale a rencontré son homologue polonais Stefan Meller à Varsovie, afin de s'entretenir des projets financés par l'aide suisse à la cohésion européenne dans le pays. Après un voyage en Azerbaïdjan, à l'occasion duquel la cheffe du DFAE a signé un accord-cadre de protection des investissements, ainsi qu'une déclaration commune en matière migratoire, celle-ci s'est rendue à Londres, où elle a rencontré son homologue britannique Jack Straw. Les discussions ont porté principalement sur les relations Suisse-UE et sur le dossier du Conseil des droits de l'homme. Suite à l'« affaire des visas » qui a secoué l'ambassade de Suisse au Pakistan, Micheline Calmy-Rey s'est rendue à Islamabad, afin de se faire sa propre idée au sujet des méthodes de travail ayant cours dans cette ambassade. Début juin, elle a effectué une visite officielle de trois jours en Algérie. Elle y a notamment rencontré le ministre algérien des affaires étrangères, Mohamed Bedjaoui, avec qui elle a signé trois accords bilatéraux. Au mois de juin, la conseillère fédérale s'est tout d'abord rendue à Bucarest, où elle a rencontré son homologue roumain Mihai Ungureanu, puis en Arménie, pour une visite de deux jours. Elle a rencontré le premier ministre arménien Andriq Margarian et le président Robert Kotcharian. La question d'un accord de double imposition, ainsi que la question du conflit au Nagorny-Karabakh, ont figuré au menu des discussions. Dans le cadre des désaccords sur les nuisances sonores de l'aéroport de Zurich-Kloten, Micheline Calmy-Rey s'est à nouveau rendue en Allemagne au mois de septembre, afin de s'entretenir de ce dossier avec le premier ministre du Bade-Wurtemberg, Günther Oettinger. La cheffe du DFAE s'est rendue en Chine au mois d'octobre. Elle n'est toutefois pas parvenue à obtenir la signature d'un mémoire d'entente traduisant la volonté d'intensifier les relations bilatérales entre les deux pays.<sup>5</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 01.01.2006  
ELIE BURGOS

En visite en Chine au mois de février, le conseiller fédéral **Samuel Schmid** a rencontré son homologue Cao Gangchuan à Pékin, afin d'intensifier les relations entre les deux pays sur les questions stratégiques. Il s'est ensuite envolé pour la Corée du Sud, où il a notamment visité la ligne de démarcation séparant les deux Corées, puis rencontré le ministre sud-coréen de la défense Yoon Kwang-Woong. Samuel Schmid a rencontré la présidente lettone Vaira Vike-Freiberga et le ministre letton de la défense lors d'une visite au mois de mai à Riga. La coopération militaire entre la Suisse et la Lettonie a été au centre des discussions. Le chef du DDPS s'est ensuite rendu au Portugal, où il s'est notamment entretenu avec son homologue portugais, ainsi qu'avec l'ancien responsable de la sécurité de l'Eurofoot 2004. Au mois d'août, le conseiller fédéral a effectué un voyage de plusieurs jours dans les Balkans. Il s'est tout d'abord rendu au Kosovo, afin de rendre visite aux soldats de la Swisscoy. Il a également rencontré le président kosovar Fatmir Sejdiu et le premier ministre Agim Ceku à Pristina. Il s'est ensuite envolé pour Sarajevo, en Bosnie-Herzégovine, où il s'est entretenu avec son homologue bosniaque Nikola Radovanovic. Samuel Schmid s'est encore rendu au Pakistan en fin d'année.<sup>6</sup>

#### BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 04.12.2006  
ELIE BURGOS

Le Conseil des Etats, en tant que premier conseil, s'est prononcé en faveur de la **Convention de double imposition** avec la République islamique du Pakistan.<sup>7</sup>

#### BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 07.03.2007  
ELIE BURGOS

En tant que deuxième conseil, le Conseil national a examiné à son tour le projet de **Convention de double imposition** avec la République islamique du Pakistan. Une minorité emmenée par Hildegard Fässler (ps, SG) a proposé de renvoyer le projet au Conseil fédéral avec mandat de renégocier la convention, de sorte que le Pakistan ait la possibilité de lutter contre la soustraction fiscale, la corruption et le terrorisme (l'art. 25 de la convention, à savoir celui concernant les échanges de renseignements, n'étant à ce titre pas satisfaisant). Cette proposition a toutefois été rejetée au plénum par 89 voix contre 57. Au vote sur l'ensemble, le Conseil national a approuvé la convention par 87 voix contre 34.<sup>8</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 25.04.2007  
ELIE BURGOS

Dans le cadre de l'initiative internationale sur le désendettement des pays pauvres et surendettés, la Suisse a **renoncé à des créances** pour un montant de près de 28 millions de francs.<sup>9</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 01.04.2010  
SÉBASTIEN SCHNYDER

En avril, l'autorité pakistanaise de **lutte contre la corruption** a demandé aux autorités helvétiques de rouvrir une procédure judiciaire à l'encontre du président pakistanais Asif Ali Zardari pour une affaire de pots-de-vin. Les autorités suisses ont rejeté cette demande car la personne concernée bénéficie de l'immunité personnelle en tant que chef d'Etat.<sup>10</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 26.07.2012  
EMILIA PASQUIER

Dans le courant du mois de mars, le gouvernement a annoncé la libération des deux **otages** suisses retenus par les talibans pakistanais depuis le mois de juillet 2011. Cette libération a créé une polémique au sujet de l'imprudence des voyageurs. Après avoir été menacés par une participation financière à leur libération, les ex-otages ont reçu la tâche de donner des conférences afin de déconseiller aux Suisses de se rendre dans des zones risquées. Cette décision a été accueillie amèrement par les parlementaires.<sup>11</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 26.02.2018  
AUDREY BOVEY

En octobre 2017, le Conseil fédéral soumet au Parlement un projet d'arrêté fédéral relatif à l'approbation de la **convention contre les doubles impositions conclue entre la Suisse et le Pakistan**. Révision de la CDI signée avec le Pakistan en juillet 2005, le nouveau texte s'inscrit notamment en conformité avec les récents standards internationaux en matière d'échange de renseignements.

En février 2018, la chambre des cantons se prononce en faveur du projet d'arrêté fédéral (41 voix pour, 1 contre et 1 abstention lors du vote sur l'ensemble), en choisissant néanmoins de biffer l'article 2, qui prévoit que les conventions contre les doubles impositions qui règlent d'une manière comparable les mêmes domaines que ceux contenus dans la convention entre la Suisse et le Pakistan soient à l'avenir approuvées par voie d'arrêté fédéral simple. A titre de rappel, le Parlement s'est déjà opposé à plusieurs reprises à l'introduction d'une telle disposition (à ce propos, voir par exemple les articles 17.068 et 17.025).<sup>12</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 29.05.2018  
AUDREY BOVEY

Le 29 mai 2018, le Conseil national s'est prononcé en faveur de la **convention contre les doubles impositions entre la Suisse et le Pakistan** telle que modifiée au préalable par le Conseil des Etats (115 voix pour, 62 contre et 0 abstention). L'arrêté fédéral a en définitive été accepté par les deux chambres parlementaires lors du vote final du 15 juin 2018.<sup>13</sup>

## Entwicklungspolitik

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 30.12.1993  
AUTOR UNBEKANNT

Bien que l'aide au développement ait subi certaines coupes budgétaires, les engagements pris par la Confédération furent nombreux en 1993. Des **accords de financements mixtes** ont été conclus avec le Vietnam, la Thaïlande et le Pakistan. Plusieurs négociations sur des actions bilatérales de désendettement se sont déroulées en 1993; des **accords de réduction de dette** ont ainsi pu être conclus avec la Bolivie, le Honduras, le Nicaragua, le Pérou, la Jordanie, le Mozambique, la Tanzanie et la Zambie. Des **aides à la balance des paiements** ont également été octroyées à l'Ethiopie, au Vietnam, à Madagascar et à l'Ouganda. Enfin, des **accords bilatéraux de consolidation et de rééchelonnement de dettes** ont été signés avec le Brésil, le Honduras, la Guinée, le Mali et la Sierra Leone.<sup>14</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 09.09.2010  
SÉBASTIEN SCHNYDER

En septembre, la Confédération a envoyé dix **hélicoptères Alouette III** aux autorités pakistanaises pour faire face aux inondations subies par le pays. Le Pakistan a dû s'engager à ne pas les armer.<sup>15</sup>

## Aussenwirtschaftspolitik

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 20.10.1980  
REGINA ESCHER

Wie schon 1979 stiessen die **Nuklearexporte** auf Kritik. Die Opposition gegen die Lieferung einer Schwerwasseranlage an Argentinien formierte sich in der «Arbeitsgemeinschaft gegen Atomexporte». Ihrer Ansicht nach ist das Interesse Argentiniens an diesem Geschäft in erster Linie militärischer Natur. Sie protestierte deshalb gegen die Ausfuhrbewilligung, die das Bundesamt für Energiewirtschaft der Firma Sulzer für die Schwerwasseranlage erteilte. Die Bewilligung stützte sich darauf, dass Buenos Aires der Schweiz zugesichert hatte, die Anlage nur für friedliche Zwecke zu gebrauchen. Die Nukleartätigkeit Argentiniens, das den Atomsperrvertrag nicht unterzeichnet hat, untersteht zudem der Kontrolle der Internationalen Atomenergie-Organisation.

Auch von ausländischer Seite wurden Bedenken gegen die schweizerischen **Atomtechnologieexporte** geäussert. Die USA kritisierten die Lieferung von industriellen Ausrüstungsgütern an Pakistan, welche nicht auf der Sperrliste des Nonproliferationsvertrages stehen, von denen die USA jedoch annehmen, dass sie zur Herstellung von Atomwaffen dienen könnten. Nach Ansicht der Administration Carter versties die Schweiz zwar nicht gegen den Buchstaben, wohl aber gegen den Geist des Atomsperrvertrages, den sie 1977 unterzeichnet hatte. Amerikanische Kommentatoren stellten fest, dass gleichzeitig schweizerische Gesuche um Bewilligungen für die Ausfuhr abgebrannter Brennstäbe von den USA ungewöhnlich eingehend geprüft wurden; sie nahmen an, dass die Gesuche blockiert bleiben würden, bis die Schweiz ihre Haltung gegenüber den Nuklearexporten nach Pakistan geändert habe.

An der Konferenz zur Überprüfung des Atomsperrvertrages in Genf und an der Generalkonferenz der Internationalen Atomenergie-Organisation betonte die Schweiz, dass sie sich streng an ihre internationalen Verpflichtungen bezüglich der Nichtverbreitung von Atomwaffen halte. Sie wandte sich jedoch dagegen, dass nuklearindustriell führende Mächte einseitig auf andere Staaten Druck ausübten und deren Exporte, die der zivilen Nutzung von Kernenergie dienen sollen, zu behindern trachteten. Da sich Pakistan – trotz mehrmaliger Versicherung, seine Atomanlagen nur für friedliche Zwecke zu verwenden – nicht der Kontrolle der Internationalen Atomenergie-Organisation unterstellte, beschloss der Bundesrat zu überprüfen, wie er in Zukunft Nuklearexporte nach Pakistan behandeln will. Siehe diesbezüglich die Interpellation (Ip. 80.493) Carobbio (psa, TI).<sup>16</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 30.12.1980  
REGINA ESCHER

**MIGRIERT** Auch von ausländischer Seite wurden Bedenken gegen die schweizerischen Atomtechnologieexporte geäussert. Die USA kritisierten die Lieferung von industriellen Ausrüstungsgütern an Pakistan, welche nicht auf der Sperrliste des Nonproliferationsvertrages stehen, von denen die USA jedoch annehmen, dass sie zur Herstellung von Atomwaffen dienen könnten. Nach Ansicht der Administration Carter versties die Schweiz zwar nicht gegen den Buchstaben, wohl aber gegen den Geist des Atomsperrvertrages, den sie 1977 unterzeichnet hatte. An der Konferenz zur Überprüfung des Atomsperrvertrages in Genf und an der Generalkonferenz der Internationalen Atomenergie-Organisation betonte die Schweiz, dass sie sich streng an ihre internationalen Verpflichtungen bezüglich der Nichtverbreitung von Atomwaffen halte. Sie wandte sich jedoch dagegen, dass nuklearindustriell führende Mächte einseitig auf andere Staaten Druck ausübten und deren Exporte, die der zivilen Nutzung von Kernenergie dienen sollen, zu behindern trachteten. Da sich Pakistan – trotz mehrmaliger Versicherung, seine Atomanlagen nur für friedliche Zwecke zu verwenden – nicht der Kontrolle der Internationalen Atomenergie-Organisation unterstellte, beschloss der Bundesrat zu überprüfen, wie er in Zukunft Nuklearexporte nach Pakistan behandeln will.<sup>17</sup>

BUNDESRATSGESCHÄFT  
DATUM: 14.03.2000  
FRANÇOIS BARRAS

**Le rapport sur la politique extérieure 2000** a été soumis aux Chambres par le gouvernement. Le texte inventorie notamment les accords commerciaux signés durant l'année avec la Croatie, l'Ukraine, la République fédérale de Yougoslavie et le Mexique, ainsi que les mesures d'embargo décrétées envers l'Irak, la Sierra Leone et l'Afghanistan. Il propose en outre à l'Assemblée fédérale la ratification de nouveaux accords avec la République de Macédoine, le Liechtenstein, l'Allemagne et la République d'Azerbaïdjan. A relever qu'en 1999 le conseiller national **Hans Zbinden** (ps, AG) avait demandé par voie de postulat (99.3093) que le Conseil fédéral transforme son rapport annuel sur la politique économique extérieure en un document plus global qui prendrait en considération des facteurs sociaux, écologiques ou culturels. Au cours de



l'année sous revue, le Conseil national a rejeté le postulat (55 voix pour, 80 voix contre), suivant ainsi l'avis du gouvernement.<sup>18</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 22.03.2002  
FRANÇOIS BARRAS

Après sa présentation par le Conseil fédéral, la **loi sur les embargos a été acceptée** de justesse par le Conseil national. Elle a dû franchir un tir de barrage de la part de l'UDC, pour des raisons de neutralité, et de la gauche, opposés à des méthodes qui touchent selon lui plus les populations que les dirigeants des Etats visés. Au vote sur l'ensemble, le texte a été avalisé par 58 voix contre 47 et 33 abstentions. Discutée au Conseil des Etats, la loi a soulevé quelques divergences dans la formulation de termes mais a finalement été adoptée à l'unanimité. Elle se propose d'offrir un cadre juridique plus fort à la Confédération en lui permettant une plus grande marge de manœuvre dans la mise en pratique de sanctions internationales, principalement sous l'égide de l'ONU comme ce fut le cas lors des embargos contre l'Irak, la Sierra Leone ou, la Yougoslavie ou Haïti.<sup>19</sup>

**BERICHT**  
DATUM: 21.02.2007  
ELIE BURGOS

Le **rapport** demandé par le conseiller national Josef Lang (pe, ZG) à la Commission de gestion du Conseil national (CdG-CN), et relatif à l'exécution de la législation sur le matériel de guerre en lien avec les décisions du Conseil fédéral du 29 juin 2005 (exportation de matériel de guerre vers l'Irak, l'Inde, le Pakistan et la Corée du Sud, à laquelle le député a ajouté celle à destination du Maroc), a été publié au cours de l'année sous revue. La CdG-CN est parvenue à la conclusion que les décisions du Conseil fédéral concernant les demandes préalables, la demande d'exportation et la demande de courtage n'ont violé aucune disposition légale. Elle a cependant critiqué le poids donné aux différents critères d'appréciation et fait plusieurs recommandations au gouvernement à ce sujet. Le Conseil fédéral, saluant le dialogue constructif avec la commission dans ce domaine politique sensible, a toutefois tenu à souligner que, dans le domaine complexe des autorisations d'exportation de matériel de guerre, il n'existait pas de solution simple ou globale, car une telle solution ne serait pas utile pour les cas particuliers. Il a ainsi estimé légitime que la loi et l'ordonnance sur le matériel de guerre prévoient une grande marge de manœuvre pour les autorités d'exécution.<sup>20</sup>

**VERWALTUNGSAKT**  
DATUM: 10.02.2009  
SÉBASTIEN SCHNYDER

En mars, le Conseil fédéral a refusé d'autoriser de nouvelles ventes d'armes au Pakistan, à l'Arabie saoudite et à l'Egypte en raison de leur contexte politique respectif et de leur respect des droits de l'homme jugé déficient. Les **autorisations** accordées avant cette décision ont toutefois été maintenues. En 2009, l'Arabie saoudite a en conséquence été le deuxième plus grand acheteur avec 132 millions de francs juste après l'Allemagne avec 138 millions de francs. Le DFE a annoncé que la Suisse a exporté 727,7 millions de francs de matériel de guerre vers 74 pays. Ce qui représentait une augmentation de 0,8% par rapport à l'année précédente et une part de 0,39% des exportations totales de l'année sous revue. Il a également annoncé avoir autorisé 2493 demandes sur les 2504 qui avaient été faites (99,5%), 11 demandes ont été refusées pour sept pays de destination.<sup>21</sup>

**STUDIEN / STATISTIKEN**  
DATUM: 26.02.2012  
EMILIA PASQUIER

Les exportations de matériel de guerre en 2012 ont représenté un total de **700,4 millions de francs**. Ce montant reflète une baisse de 20% des exportations par rapport à 2011. Les exportations ont été effectuées dans 68 pays, avec en tête l'Allemagne (245,5 millions de francs), les Emirats Arabes Unis (132,8 millions) et l'Italie (61,1 millions). Un cas particulier a marqué l'année sous revue: la livraison d'avions militaires d'entraînement non armés avec les Emirats Arabes Unis a été soumise à la loi sur le matériel de guerre, alors qu'elle aurait dû être soumise à la loi sur le contrôle des biens. Ce changement a été rendu possible car au moment de la demande, il n'était pas possible d'exclure l'armement de ces avions sur sol suisse. En outre, 29 demandes de préavis visant à obtenir une autorisation d'exporter avec un client ont été refusées sur 79 déposées. Les demandes refusées proviennent principalement d'Afrique et d'Asie. Les autorités suisses ont témoigné d'une grande prudence concernant les exportations vers les pays touchés par le printemps arabe. Premièrement, le gouvernement n'accorde plus de nouvelles autorisations pour l'exportation de matériel de guerre vers l'Egypte, le Pakistan et l'Arabie Saoudite depuis 2009. Deuxièmement, la Suisse a autorisé principalement l'exportation de systèmes de défense aérienne qui ne s'avèrent pas utilisables contre une population civile.<sup>22</sup>

## Landesverteidigung

### Ausrüstung und Beschaffung

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 15.11.2007  
ELIE BURGOS

Le Conseil fédéral a décidé de suspendre de manière temporaire la livraison au **Pakistan** de 21 systèmes de défense anti-aérienne «Skyguard» et sa munition, pour un montant de 136 millions de francs, et cela malgré le fait que le Pakistan a pourtant déjà reçu 6 des 21 premiers systèmes promis. Le Conseil fédéral a notamment justifié cette décision au regard de la situation qui règne au Pakistan (instauration de l'état d'urgence).<sup>23</sup>

## Wirtschaft

### Geld, Währung und Kredit

#### Banken

#### BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 29.05.2019  
GUILLAUME ZUMOFEN

Le Conseil fédéral a adopté le message sur l'**introduction de l'échange automatique de renseignements (EAR) avec 19 nouveaux États**. De ce fait, la Suisse a intégré l'ensemble des 108 États ou territoires qui avaient exprimé une volonté d'introduire un EAR avec elle (16.057 et 17.040). Ces nouveaux États sont: l'Albanie, l'Azerbaïdjan, le Brunéi Darussalam, la Dominique, le Ghana, le Kazakhstan, le Liban, Macao, les Maldives, le Nigéria, Niue, le Pakistan, le Pérou, le Samoa, Sint-Maarten, Trinité-et-Tobago, la Turquie, le Vanuatu et Oman. Un mécanisme de contrôle similaire aux précédents accords EAR est prévu. En parallèle, le Conseil fédéral a validé le rapport sur la conformité des premiers échanges de renseignements qui ont eu lieu en septembre 2018 et septembre 2019.<sup>24</sup>

#### BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 10.12.2019  
GUILLAUME ZUMOFEN

Le Conseil des Etats a validé l'**échange automatique de renseignements (EAR) avec 18 États partenaires supplémentaires**. A l'opposé du Conseil national, il a refusé l'accord avec la Turquie. L'intervention militaire, dans le nord de la Syrie, en violation avec le droit international a fait pencher la balance. Les 18 États partenaires sont l'Albanie, l'Azerbaïdjan, le Brunéi Darussalam, la Dominique, le Ghana, le Kazakhstan, le Liban, Macao, les Maldives, le Nigéria, Niue, le Pakistan, le Pérou, le Samoa, Sint-Maarten, Trinité-et-Tobago, le Vanuatu et Oman. La chambre des cantons en a profité pour pointer du doigt le respect de la confidentialité des données. Les sénateurs et sénatrices ont d'ailleurs précisé que la mise en application dans certains pays devait être contrôlée, notamment par l'OCDE, afin de s'assurer qu'elle n'engendre pas de violation des droits de l'homme.<sup>25</sup>

## Sozialpolitik

### Soziale Gruppen

#### Asylpolitik

#### MOTION

DATUM: 12.06.2014  
SOPHIE GUIGNARD

Suite à l'acceptation par la chambre du peuple de la motion du groupe UDC, par le biais de la députée Geissbühler (udc, BE) concernant les **accords de réadmission** avec la Tunisie, le Maroc, l'Angola, la Guinée, le Ghana, l'Éthiopie, la Sierra Leone, l'Érythrée, la Côte d'Ivoire, le Niger, le Mali, l'Iran, le Népal, le Pakistan, le Yémen, l'Inde et l'Autorité palestinienne, le Conseil des Etats s'est également prononcé sur le texte. La mouture originale prévoyait des contre-mesures telles que la suppression de l'aide au développement ou la rupture des relations diplomatiques en cas de non conclusion d'un accord avec le pays concerné. La commission du Conseil des Etats a recommandé d'accepter la motion à condition d'en biffer le dernier paragraphe, à savoir les contre-mesures. Le Conseil a suivi, à 21 voix contre 10, sans abstention. En juin, le Conseil national a accepté sans oppositions cette version finale du texte.<sup>26</sup>

**MOTION**  
DATUM: 15.03.2018  
SOPHIE GUIGNARD

Le Conseil national a refusé en mars 2018 une motion Steinemann (udc, ZU) visant à **élargir la liste des pays sûrs**. Ces pays, appelés également "safe countries" sont ceux considérés par le Conseil fédéral comme offrant suffisamment de garanties en matière de protection des droits de l'Homme pour que le SEM n'entre en principe pas en matière sur les demandes d'asile de ses ressortissantes et ressortissants. La députée souhaite notamment que le Sri Lanka, la Gambie, le Kenya, le Malawi, le Mali, la Sierra Leone, le Maroc, la Tunisie et l'Algérie fassent désormais partie de cette liste. Le Conseil fédéral s'y est opposé, arguant que rajouter un pays sur cette liste a parfois un coût bureaucratique trop important par rapport au nombre de demandes d'asile émanant du pays en question. Il rappelle cependant que, en ce qui concerne la Gambie, l'Algérie, le Maroc, le Nigéria et la Tunisie, le SEM applique la procédure "fast track" ou de "48 heures", quand bien même ces pays n'appartiennent pas à la liste des pays considérés comme sûrs. Pour rappel, ces procédures ont pour but de rendre une réponse rapide sur la demande d'asile et d'exécuter le renvoi dans les plus brefs délais. Elles sont appliquées aux personnes venant de pays dont le taux de reconnaissance du statut de réfugié est faible. Seuls les 68 membres du groupe UDC ont approuvé la motion, les 124 autres parlementaires ont voté contre. Celle-ci est désormais classée.<sup>27</sup>

### Frauen und Gleichstellungspolitik

**POSTULAT**  
DATUM: 17.09.2018  
SOPHIE GUIGNARD

Sibel Arslan a défendu devant le Conseil national son postulat visant l'**inscription d'un troisième sexe à l'état civil**. Elle a d'abord souligné la nécessité d'une telle inscription – ou de la suppression de toute inscription de genre – pour deux catégories de personnes. Premièrement, les personnes intersexes, à savoir les enfants dont les organes sexuels ne sont à la naissance pas clairement féminins ou masculins. L'usage pour ces enfants est très souvent une intervention chirurgicale précoce, les attribuant à un genre arbitraire, ce qui peut avoir pour conséquence un mal-être plus tard dans leur vie, et ce dès l'adolescence. La deuxième catégorie regroupe les personnes qui ne se reconnaissent pas psychologiquement dans leur sexe biologique. Les troubles psychologiques liés au genre sont souvent mal compris par les personnes cisgenres (c'est-à-dire celles dont le sexe biologique correspond au genre ressenti personnellement) et la mesure proposée par la députée Arslan permettrait un premier pas vers la prise en compte de ces minorités dans le code civil. La Bâloise ajoute que cette démarche n'est pas une première mondiale, de nombreux pays dont l'Australie, le Canada, l'Inde, le Pakistan et l'Allemagne ayant adopté des mesures similaires. De plus, le postulat a été signé par des parlementaires de tout le spectre politique, à l'exception de l'UDC.

Le député Nidegger a pris la parole pour l'opposition. Il a évoqué le danger de l'indifférenciation, dont il estime qu'elle peut prêter au développement et à l'équilibre des personnes. Il recommande donc de rejeter le postulat, pour le bien des personnes transgenres et intersexes, qui ne seraient ainsi pas incitées à rester dans un entre-deux. 109 voix ont plébiscité le postulat. 77 s'y sont opposées, dont la quasi-totalité de l'UDC (à l'exception d'une voix pour et d'une abstention), une partie du PLR, du PDC et un conseiller PBD. Cinq personnes se sont abstenues (1 UDC, 2 PLR et 2 PDC).<sup>28</sup>

## Parteien, Verbände und Interessengruppen

### Parteien

#### Grosse Parteien

**GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE**  
DATUM: 22.07.2011  
MARC BÜHLMANN

In Anbetracht der zunehmenden Christenverfolgung in Ländern des arabischen Raums schlug die CVP vor, Entwicklungshilfe zukünftig von der Beachtung von **Menschenrechten** und **Religionsfreiheit** abhängig zu machen. Länder, in denen Christen verfolgt würden, wie beispielsweise Ägypten, Pakistan oder Afghanistan sollten keine Entwicklungsgelder mehr erhalten.<sup>29</sup>

1) AB NR, 2013, S. 281 f.; AB NR, 2013, S. 537; AB SR, 2013, S. 366

2) LT, 6.4.00

3) LT, 3.5.02; presse des 22, 23, et 24.4.02; presse du 5.6.02; presse du 2.7.02; NF, 28.10.02; NZZ, 26.11.02.

4) QJ, 2.5.05.

5) LT, 21.1.06; NZZ, 24.1.06; 24h et NZZ, 17.1.06; 24h, 21.2.06; Lib. et NZZ, 10.3.06; LT, 5.5.06; LT et NZZ, 5.6.06; NZZ, 7.6.06; LT, 12.6.06; LT, 26.9.06; LT et NZZ, 30.10.06.

6) 24h et NZZ, 28.2.06; LT, 2.3 et 3.3.06; NZZ, 8.5.06; LT, 26.5.06; NZZ, 15.8.06; 24h, 16.8.06; LT, 17.8.06; LT, 1.11.06.

- 7) FF, 2006, p. 7523 ss.; BO CE, 2006, p. 934 ss.  
8) BO CN, 2007, p. 108 ss.  
9) NZZ, 25.4.07.  
10) TG, 1.4.10.  
11) Communiqué du DFAE du 15.3.12; LM, 16.3.12; LT, 26.7.12.  
12) BO CE, 2018, p. 5 ss.; BO CE, 2018, p. 7; FF, 2017, p. 7069 ss.  
13) BO CE, 2018, p. 589; BO CN, 2018, p. 1191; BO CN, 2018, p. 618 ss.; BO CN, 2018, p. 620  
14) DP, 23.3.93.; FF, I, 1994, p. 760 ss.  
15) NZZ, 9.9.10.  
16) AB NR, 1980, S. 993 f.; NZZ, 28.3., 14.8., 16.8., 24.9., 20.10. und 10.12.80; BaZ, 14.6. und 15.11.80; TLM, 9.8., 10.8., 11.8. und 15.8.80; Ldb, 13.8.80; SP-Information, 20.8.80; TW, 16.9.80; TA, 23.9. und 24.9.80; Bund, 30.12.80.; Verhandl. B. vers., IV, 1980, S. 42  
17) AB NR, 1980, S. 993 f.; NZZ, 74, 28.3.80; 222.24.9.80; 288, 10.12.80; TA, 221.23.9.80; 222.24.9.80; BaZ, 269, 15.11.80; Bund, 305.30.12.80; Revisionskonferenz zum Atomsperrvertrag; TLM, 222–224. 9.8.–11.8.80; 228, 15.8.80; NZZ, 187, 14.8.80; 189, 16.8.80. Konferenz der Atomenergie-Organisation; NZZ, 222, 24.9.80.; Verhandl. B. vers., IV, 1980, S. 42  
18) FF, 2001, p. 778 ss.; BO CN, 2000, p. 684 s.  
19) BO CE, 2001, p. 838 ss.; BO CE, 2002, p. 265; BO CE, 2002, p. 79 s.; BO CN, 2001, p. 1246 ss.; BO CN, 2002, p. 200 s.; BO CN, 2002, p. 471; BO CN, 2002, p. 94 ss.; FF, 2001, p. 1341 ss.; FF, 2002, p. 2595 ss.  
20) FF, 2007, p. 1993 ss. et 2013 ss.  
21) DFE, Communiqué de presse, 10.2.10; LT, 26.3.09.  
22) Communiqué du DEFR du 26.2.13.  
23) Lib., 15.11.07.  
24) Communiqué de presse CF du 29.05.2019  
25) BO CE, 2019, pp.1116 s.; Communiqué de presse CER-CE du 18.10.2019  
26) BO CE, 2014, p.291 s.; BO CN, 2013, p.650; BO CN, 2014, p.1045  
27) BO CN, 2018, p. 491 ss.  
28) BO CN, 2018, p. 1394 ss.  
29) Lib., 21.7.11; SN, 22.7.11.